

En 2017, la France se dote d'une loi historique sur le devoir de vigilance des multinationales. Dans son sillage, en 2024, l'Union européenne a adopté **la directive européenne sur le devoir de vigilance** des multinationales (CSDDD, *Corporate social due diligence directive*) visant à réguler l'économie afin de protéger les droits humains fondamentaux et nos biens communs environnementaux. Du cobalt au cacao, de l'industrie textile à l'agroalimentaire, le devoir de vigilance engage la responsabilité sociale et environnementale des entreprises sur l'ensemble de leur chaîne de production. C'est un texte qui honore l'Europe et ses valeurs: celles de la recherche du bien commun, d'une économie protectrice de la dignité humaine et des générations futures, de la prise en compte des plus vulnérables dans la mondialisation, et de la participation des citoyens à sa construction.

Pourtant, en février 2025, sous prétexte de simplification, la Commission européenne a présenté une proposition législative « **omnibus** », qui prévoit un démantèlement partiel de cette directive et de ses dispositions cruciales, comme la directive sur le devoir de vigilance. Elle en effrite le fondement et les principes, l'empêche de prévenir et de réparer les atteintes les plus graves aux droits humains en supprimant le principe de responsabilité civile.

Le 20 octobre prochain, le Parlement européen sera amené à se prononcer sur ce texte et a le pouvoir de défaire la décision de la Commission européenne.

À l'heure où l'Europe doit protéger ses citoyens et ses intérêts stratégiques, elle doit demeurer un exemple en matière de normes sur le respect des droits humains fondamentaux et faire de la responsabilité sociale des entreprises un atout dans la compétition internationale.

L'« omnibus », s'il est adopté en l'état, relance l'impunité face aux pollutions funestes de l'environnement, à l'exploitation de femmes, d'hommes et d'enfants à l'autre bout du monde, mais aussi aux portes de l'Europe, à la mise en danger de la santé des travailleurs et des citoyens.

Face à ce risque, nous lançons une Marche pour les droits humains, ralliant Roubaix, emblème de l'industrie textile et signe du précédent français sur le devoir de vigilance, à Bruxelles, où les députés européens débattront de la proposition de la Commission, pour les alerter sur la nécessité de protéger les droits humains fondamentaux et l'environnement au nom des valeurs du projet européen. Du 21 au 23 septembre 2025, citoyens, représentants de la société civile, responsables d'entreprise, personnalités issues du monde politique, économique ou académique marcheront 100 km, à pied, en hommage à celles et ceux qui à travers le monde sont les premières victimes de ce renoncement à soumettre l'économie au respect des droits les plus fondamentaux.

Liens:

Linkedin :

https://www.linkedin.com/posts/dominique-potier-1b2079381_omnibus-omnibus-pactevert-activity-7369369078928437250-cW8y?utm_source=share&utm_medium=member_ios&rcm=ACoAADgli1oBDojUMbNpcjQZDrRjpjMDW3H-gWY

X :

<https://x.com/PotierDominique>

Facebook :

<https://www.facebook.com/potierdominique>

Inscription :

<https://framaforms.org/inscription-marche-pour-les-droits-humains-1756743729>

Contact de la permanence parlementaire : 03 83 64 09 99